



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

Direction départementale de l'Équipement
de la Guyane

Cayenne, le 26 novembre 2009

Service des Infrastructures Routières et Déplacements

Subdivision Entretien Exploitation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FERMETURE DU PONT DU LARIVOT (RN1)

L'inspection sub-aquatique des six pieux de la pile n°13 du pont du Larivot a mis en évidence mercredi 25 novembre de graves désordres:

- le pieu côté « terre » (amont du fleuve) est cassé au premier tiers de sa hauteur; sa partie supérieure, qui s'est déplacée de plusieurs dizaines de centimètres et ne repose plus que sur un tiers de la section de la partie inférieure, peut céder à tout moment par le simple poids de l'ouvrage;
- deux autres pieux (latéraux) sont fortement endommagés, et ne peuvent plus complètement jouer leur rôle.

Le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA), bureau d'expertise de référence en matière d'ouvrages d'art, a modélisé hier après-midi le comportement de la pile n°13 en cas de rupture définitive du pieu côté « terre », qui est fractionné.

Dans cette hypothèse, la ruine de la partie du pont située entre la pile n°12 et la pile n°14 (d'une longueur de 70 mètres) serait inévitable, quasi-immédiate, et dépourvue de signes précurseurs permettant une alarme préalable.

Aussi, afin de ne pas exposer les usagers à un tel danger, le préfet de la région Guyane a décidé de fermer le pont du Larivot à toute circulation à compter de mercredi 25 novembre, à 21h00.

Une déviation du trafic est mise en place par la RD n°5, ainsi que la signalisation adéquate.

Nous mesurons bien l'impact d'une telle mesure sur les conditions de circulation.

L'ensemble des pouvoirs publics, services de l'Etat, services du conseil général, associés aux organisations professionnelles des transporteurs, ainsi que les entreprises de travaux publics, appuyés par les bureaux d'études entièrement mobilisés depuis 48 heures, travaillent d'arrache-pied pour rechercher et mettre en oeuvre dans les plus brefs délais:

- des mesures permettant d'atténuer la gêne des usagers, telles qu'un éventuel relèvement de la limitation de tonnage du pont des cascades, sur la RD n°5, actuellement limité à 12 tonnes;
- la mise en place de moyens de transport fluvial sur la rivière Cayenne, notamment pour les poids-lourds et le transport scolaire;
- la réparation de l'ouvrage, qui sera facilitée et accélérée par la disponibilité actuelle en Guyane de moyens humains et matériels importants en matière de battage de pieux, à la faveur du chantier de reconstruction du quai n°1 du port de Degrad-des-cannes, actuellement en travaux.

Durant plusieurs semaines, l'activité économique et la vie sociale de la Guyane vont souffrir de cette situation.

Par la solidarité de tous, nous pouvons atténuer de manière significative l'impact négatif de cette interdiction temporaire.

Parmi les mesures possibles, citons:

- un usage accru du covoiturage;
- une adaptation des horaires de travail, permettant d'étaler la pointe du trafic, grâce à une ouverture plus tôt des bureaux.

Nous invitons chaque usager à oeuvrer dans ce sens.

L'action publique est coordonnée au moyen d'une cellule de permanence, activée 24h/24 à la préfecture, accessible au n° suivant: 05 94 39 47 81.

Nous vous invitons à faire preuve de la plus grande prudence, à respecter les indications, la signalisation mise en place, les limitations de vitesse et les mesures particulières d'exploitation sur certains ouvrages de la RD n°5 (ex: rouler « au pas »; un seul poids-lourd en même temps par ouvrage).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre patience.

Contact : cellule de permanence de la préfecture : 05 94 39 47 81

